

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Rapport de gestion et comptes financiers de la SEML SECAL pour l'exercice 2004

P. J. : 1 projet de délibération

La loi n° 83/597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) a instauré un rapprochement entre les SEML et les collectivités dont elles sont l'émanation. Ainsi la loi précitée stipule dans son article 8, que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

Cette obligation ayant été rendue applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie, par la loi du 29 décembre 1990 modifiée, il vous est présenté le rapport de gestion de la SEML SECAL pour l'exercice 2004, comprenant un compte rendu d'activités et des états financiers.

I - RAPPORT D'ACTIVITE

Au cours de l'année 2004, divers changements de représentants au conseil d'administration ont eu lieu et Madame Sonia LAGARDE a succédé à Madame Simone MIGNARD à la présidence du conseil d'administration.

Le chiffre d'affaires total sur opérations (447.4MF) est en progression de +22 % par rapport à 2003 (+90 % par rapport à 2002).

Le chiffre d'opérations 2004 est en nette augmentation par rapport à celui des trois exercices antérieurs (+4 5%).

Cette progression est située dans le secteur de l'Habitat puisque les deux autres secteurs Aménagements et Constructions publiques sont en baisse. L'incidence des programmes «ERICA» est importante puisque sans eux le chiffre d'affaires serait de 295.7MF.

L'aménagement :

Le chiffre d'affaires 2004 (79.3MF) est en hausse par rapport aux prévisions budgétaires mais en diminution par rapport aux années antérieures.

Au cours de l'année, cette activité a concerné 33 opérations différentes tant au stade d'études qu'en phase de réalisation.

En poids relatif cette activité représente, pour 2004, 18 % du total du chiffre d'affaires et 22 % du chiffre d'opérations global.

La baisse d'activité par rapport aux années antérieures est due à l'achèvement des grandes opérations d'aménagement (parc d'entreprises de Yahoué, Quartier de Petite Normandie, Les Jacarandas, ZAC de KAMERE) qui ne sont pas encore remplacées par les nouvelles : PANDA, Briqueterie, Centre urbain de Boulari, Centre urbain de Koutio, Palmiers III. Ces dernières opérations ne sont pas encore entrées en phase de production.

La construction d'équipements publics :

Le chiffre d'affaires est de 56.2 millions, en diminution par rapport aux prévisions (75M) du fait de l'abandon du projet de reconstruction de l'hôpital sur le site de Gaston-Bourret (-13.8M) et des études liées au développement d'un pôle médical sur Nouville (-5.5M).

Le chiffre "d'opérations" est de 710MF. En poids relatif, cette activité représente, pour l'année 2004, 13 % du total du chiffre d'affaires sur opérations et 14 % du chiffre annuel d'investissements.

L'activité de ce secteur repose pour plus de la moitié sur les opérations du secteur «Santé», et même si la décision de reconstruire un nouvel hôpital ailleurs qu'à Gaston-Bourret va retarder les investissements, plusieurs chantiers importants maintiennent le rythme de production, comme la restructuration de l'hôpital de Koumac au Nord, le pôle logistique et bientôt le pôle médical à Magenta....

Pour le reste, les plus grosses opérations restent le Centre Inter-Administratif Général de l'Etat ou le port de Hienghène et bientôt celles confiées par l'OPT.

Les actions pour l'habitat :

Le chiffre d'affaires atteint 312 MF, formé pour 40 % en province Nord et pour 60 % en province Sud. L'évolution est considérable par rapport aux années antérieures (+84 % sur 2003 et plus du triple de 2002). Cette évolution trouve son explication dans les programmes «ERICA» (152MF), le démarrage effectif des programmes de logements FSH (53MF) et les commandes du nouvel opérateur SEM Agglo (24.5MF).

Cette activité représente 70 % du chiffre d'affaires sur opérations.

II - RAPPORT FINANCIER

1/Les données du bilan au 31 décembre 2004 :

ACTIF			PASSIF		
	Net 2004	2003		Net 2004	2003
Actif immobilisé	161 487 653	154 019 974	Capitaux propres	272 277 012	237 145 283
			Provisions	109 919 059	168 275 955
Actif circulant	3 204 748 559	2 115 374 228	Dettes	2 495 089 454	1 544 685 330
Comptes de régul.	2 401 247	29 981 527	Comptes de régul.	491 351 934	349 269 161
TOTAL GENERAL	3 368 637 459	2 299 375 729	TOTAL GENERAL	3 368 637 459	2 299 375 729

2/ Détermination du résultat de l'exercice 2004 :

	2004	2003
Produits d'exploitation	1 298 675 409	1 251 680 244
Charges d'exploitation	1 266 743 069	1 216 383 796
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 932 340	35 296 448
Produits financiers	1 534 380	1 171 143
Charges financières	421 215	171 918
RESULTAT FINANCIER	1 113 165	999 225
Produits exceptionnels	8 600 653	1 175 949
Charges exceptionnelles	8 318 974	11 717 559
RESULTAT EXCEPTIONNEL	281 679	-10 541 610
Impôts Sociétés	1 945 442	1 436 068
RESULTAT NET	31 381 742	24 317 995

Les comptes et bilan de l'exercice 2004 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mai 2005.

Les comptes et rapports de la société sont mis à disposition des conseillers municipaux.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Mariannick BABE
	Jean-Pierre GUILLEMARD	M. Patrick OLLIVAUD
	Mme Anne LOSTE	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
	M. Michel VITTORI	M. Heneliko TELEPINI
DATE DE CONVOCATION	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Nicole FURIC
08.03.2006	Mme Francine BEYNEY	MM. Hervé GUEGAN
	Mme Lysiane FLOTAT	Frédéric ANGLEVIEL
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	Robert VAUTRIN
	Mme Martine JONES	Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Anne-Marie MESTRE	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M. TRAN VAN HONG	MM. Michel BOYER
10.03.2006	Mme Dominique KORFANTY	Bernard HERPIN
	M. Jean WASMAN	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	MM. Jean-Raymond POSTIC
	M. Charles ERIC	Hamu WAHEO

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Pierre MARESCA	Mme Mireille LEVY
	Marc Kanyan CASE	Mme Malia MAUGATEAU
	Gérard VIGNES	Mme Sonia LAGARDE
Nombre de présents : 32	Mme Jacqueline BROQUET	MM. Christian HENIN
Nombre de votants : 44 (12 procurations)	MM. Laurent BONNEFOND	Gérald CORTOT
	André DUBOIS	Mme Isabelle OHLEN
	Mme Unako Eliane IXECO	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU
<u>SORTIE DE :</u>	M. Alfredo VARRA	
M. Gaël YANNO	Mme Christel BERGER	

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/397
approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEML SECAL
pour l'exercice 2004

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS
2006

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article 8 de la loi modifiée n° 83-597 du 7 juillet 1983, relative aux sociétés d'économie mixte locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU les comptes et rapports de la société,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/11 du 13 février 2006,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 22 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte SECAL pour l'exercice 2004.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1

